

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DFA 13G Modification des statuts de la SOGARIS.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de surveillance de la SOGARIS du 25 novembre 2014 approuvant le changement de gouvernance de la société sous réserve des décisions de chacune des collectivités actionnaires et de l'approbation du projet par l'assemblée générale extraordinaire ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le projet de statuts modifiés de la SOGARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le projet de statuts modifiés de la SOGARIS, permettant une évolution de la gouvernance de la société vers une structure à conseil d'administration.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants à l'Assemblée générale extraordinaire à voter la résolution concernant les statuts modifiés.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO